



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

## Chômage : quelles sont les catégories de demandeurs d'emploi ?


Vérfié le 31 mars 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi selon 5 catégories : A, B, C, D et E.

La répartition permet d'établir une classification selon la disponibilité du demandeur d'emploi.

Classification des demandeurs d'emploi

Catégories	Demandeurs d'emploi concernés
A	Personne sans emploi, tenue d'accomplir des <i>actes positifs de recherche d'emploi</i> : <i>titleContent</i> , à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (CDI, CDD, à temps plein, à temps <u>partiel</u> , <u>temporaire</u> ou saisonnier)
B	Personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures <b>maximum</b> par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi
C	Personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi
D	Personne sans emploi, qui n'est pas immédiatement disponible, et qui n'est pas tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (demandeur d'emploi en formation, en maladie, etc.)
E	Personne pourvue d'un emploi, et qui n'est pas tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi

 **A noter** : Pôle emploi utilise un classement administratif interne par chiffre des demandeurs d'emploi : A = 1, B = 2, C = 3, D = 4, E = 5. Les 2 dénominations de catégories sont équivalentes .

### Services en ligne et formulaires

- Pôle emploi : espace personnel (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R10665>)  
Service en ligne

### Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

### Nous connaître

- À propos
- Aide

- [Contact](#)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

### Nos partenaires

- 

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0